

SEANCE DU 17 JANVIER 2025

Par suite d'une convocation en date du 13 Janvier 2025, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 17 Janvier 2025 à 20 heures 30 en salle du conseil, sous la présidence du maire, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M. COSTE Philippe, Mme VIALLE Marie-Hélène, M. ROLLIER Jean-Claude, M. SAVY Charley, M. BRAJON Sébastien, Mme BOSDECHER Joëlle, Mme GOURCY Geneviève, M. LECOQ Gérard, M. DELAIR Alain.

Excusés : Mme PENSEC Annaïg, Mme CREPET Laure, M. DUFOURNAUD Thomas, M. SABATIER Gaétan, M. DOUSSON Jonathan.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

Rappel : ALF = communauté de commune Ambert Livradois Forez

AVANT PROPOS

En ouverture de cette réunion, le conseil municipal a souhaité procéder à une minute de silence en mémoire de Brigitte DEMAISON, adjointe au maire de 2008 à 2014.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 NOVEMBRE 2024

M. Charley SAVY souligne que Marat dispose effectivement d'un Plan de Sauvegarde mais que le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) doit être réactualisé.

Le compte-rendu du 29 novembre est validé en l'état à l'unanimité.

2/ INTERVENTION DE MME RACHEL THOMAS

En ouverture, le conseil a reçu Mme Rachel THOMAS, auteure, metteuse en scène et conteuse de l'Autre Cie. Avec le soutien du Bief à Ambert, elle travaille actuellement à l'écriture d'un spectacle autour de MANDRIN*, qui pourrait être présenté sur notre commune en 2025/2026. Dans ce cadre, elle demande l'autorisation au conseil municipal de résider quelques jours sur Marat, de questionner les habitants et terminer par un après-midi de rencontres.

Les membres du conseil souhaitent encourager ce projet et acceptent la résidence de Mme Rachel THOMAS du 2 au 6 avril prochain. La municipalité laissera un accès à la Mairie et bloque la date du 6 avril pour la salle des fêtes.

**Louis Mandrin était un contrebandier français, né le 11 février 1725 et ayant probablement fait halte à Marat.*

3/ DELIBERATION REORGANISATION VOIRIE COMMUNALE

Dossier CHOUZET/VYE

M. Le Maire, la famille VYE, M. CHOUZET et le cabinet de géomètres GEOVAL avaient rendez-vous pour statuer sur la parcelle AX13 située à La Rodette, M. CHOUZET souhaitant acquérir un chemin communal déclassé. Un accord a été trouvé entre les deux parties et le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour diviser et céder cette parcelle. La délibération correspondante est adoptée.

Dossier PARTOUCHE

Reporté en raison d'une imprécision sur le dossier en cours

4/ DELIBERATION demande de DETR pour les travaux de voirie 2025

Suite à la décision de travaux de voirie 2025, nous devons déposer un dossier de DETR avant le 10 février 2025.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. La délibération correspondante est adoptée.

5/ COURRIER DE M. LUDOVIC FARDEY

Au Bost de Cheix, M. FARDEY souhaite acquérir la parcelle située entre les sections AL96 et AL97. Cette parcelle est un terrain communal et sa vente nécessiterait la réalisation d'une enquête publique (coût d'environ 4 000 €). Dans l'attente d'une recherche plus approfondie sur les démarches à effectuer nous remettons cette décision au prochain conseil municipal.

6/ DELIBERATION REGULARISATION VOIRIE ACCES MAIRIE COTE SALLE DES FETES



L'accès à la salle des fêtes et à la Mairie s'effectue en passant sur une partie de parcelle privée appartenant à M. et Mme BERTIN.

La municipalité souhaite régulariser cette situation et propose d'acquérir le morceau bitumé situé au croisement.

Le passage d'un géomètre pour bornage sera obligatoire.

Le propriétaire étant d'accord, le conseil adopte la délibération correspondante à l'unanimité.

7/ DELIBERATION CREATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 31H

En vue de remplacement du poste de Mme Joëlle MEYNADIER (courant 2025), M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif 31h hebdomadaire.

Le conseil approuve la proposition et adopte donc à l'unanimité la délibération correspondante.

8/ DELIBERATION CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 35H

En vue de remplacement du poste de M. Alain COSTE (courant 2025), M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 35h hebdomadaire.

Le conseil approuve la proposition et adopte donc à l'unanimité la délibération correspondante.

9/ DELIBERATION REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le 1^{er} janvier 2025, une réforme concernant les redevances des agences de l'eau, qui avait été instaurée par une loi de 1964, est entrée en vigueur. Cela concerne l'ensemble des collectivités compétentes en matière d'épuration des eaux usées et les collectivités compétentes en matière de distribution d'eau potable. Ces collectivités, dont Marat, sont désormais assujetties aux redevances de performance sur les volumes distribués à compter du 1^{er} janvier 2025. Elles percevront la redevance sur la consommation auprès de leurs abonnés, pour le compte de l'agence de l'eau.

Afin de se conformer à la réglementation, le conseil crée donc cette taxe spécifique pour les ayants-droits.

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération correspondante.

10/ DOSSIER ELIANE GLUCKMAN

M. le Maire fait une présentation du programme du 14 février prochain, journée où l'éminente docteure Eliane GLUCKMAN sera présente sur la commune. Le programme sera diffusé via les canaux habituels (journal, Illiwap, Facebook, site internet...).

M. le Maire fait la proposition de nommer l'école élémentaire au nom d'Eliane GLUCKMAN. La décision sera prise ultérieurement.

Le journal La Montagne devrait également réaliser une interview.



Marat vendredi 14 février
accueil à partir de **16h30**



Marat se souvient...
Rencontre avec Éliane Gluckman
enfant juive réfugiée à Marat devenue
spécialiste de transplantation de moelle osseuse

- Ouverture par le Maire
- Poème des enfants
- Exposé «Marat pendant la 2^{de} guerre mondiale»
- Témoignage d'Éliane Gluckman

Renseignements - 07 85 17 20 20 Annaig
Organisé par la municipalité



11/ PAD* MARAT

M. Le Maire lit le courrier du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme qui accorde une subvention de 12 000 € pour la réalisation du PAD. 5 000 € devrait également être accordés par l'intercommunalité.

M. Gérard LECOQ fait une présentation de la 1^{re} résidence de LUP où 3 personnes sont intervenues. Lors de celle-ci, ils ont pu rencontrer des habitants, observer le bourg et organiser une soirée du projet. Un premier diagnostic a été rendu à la commission en fin de résidence, notamment avec la présence du CAUE.

Le 18 février prochain, le comité de pilotage se réunira, ce qui devrait permettre d'établir une synthèse des questionnaires renvoyés et de fixer les premières pistes d'aménagement envisageables.

La seconde résidence se déroulera du 26 au 28 mars 2025, la soirée du projet le 26 mars à 18h.

*Plan d'Aménagement Durable

12/ TARIFICATION LOCATION SALLE DES FETES 2026, SALLE CATECHISME

Concernant la salle du catéchisme, au vu des coûts énergétiques représentés pour chauffer ponctuellement ce local par rapport au potentiel loyer, le conseil ne souhaite pas le proposer à la location.

Concernant la salle des fêtes, les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 ont été revus comme suivant :

Utilisateurs	Type de manifestation	Marat	Hors Marat
Associations	Assemblées générales	Gratuit	200 €
Associations	Spectacles, belotes, lotos, bals, thés ou repas dansants,	Gratuit	400 €
Particuliers	Salle sans cuisine	150 €/J	250 €/J
Particuliers	Salle avec cuisine	200 €/J	350 €/J
Particuliers	Forfait week-end (avec cuisine)	300 €/WE	450 €/WE
Entreprises/Sté	Salle sans cuisine	200 €/J	250 €/J
Entreprises/Sté	Salle avec cuisine	300 €/J	450 €/J

Vidéoprojecteur, écran, chaises et tables sont compris. 150 € seront retirés des 900 € de caution en cas de mauvais nettoyage de la salle.

13/ CONTROLE SANITAIRE ECOLE

Un contrôle sanitaire de la cantine scolaire par les services du département a été réalisé en décembre 2024. Le résultat est très satisfaisant, les élus remercient la cantinière et le personnel communal pour le travail réalisé et la qualité proposée.

Pour conserver ce résultat, un contrôle trimestriel par un laboratoire externe doit être réalisé. **Le conseil donne son accord à l'unanimité et adopte la délibération correspondante.**



14/ RAPPORT SATEA

La visite annuelle de contrôle de la station d'épuration du Pradel a eu lieu. La conclusion est que l'effluent traité est de qualité non satisfaisante, cela en raison des réseaux EU/EP non séparatifs du Pradel. Le rapport SATEA est consultable en mairie.

Le cabinet d'expertise spécialisé en assainissement SECAE a visité la station d'épuration courant janvier. Le diagnostic devant être réalisé tous les 10 ans arrive à échéance et doit être renouvelé en 2025/2026. Une vidange des boues doit également être effectuée.

Une délibération est adoptée à l'unanimité pour la maîtrise d'œuvre des différents postes (coût de 4 750 €).

15/ DOSSIER CRECHE

M. le Maire explique avoir écrit le 17 décembre dernier, à M. Lionel CHAUVIN, Président du Département du Puy de Dôme pour évoquer la fermeture de la crèche. Il explique également ne pas avoir été convié à la visite de MM. les Ministres de l'Industrie et de la Santé en janvier.

Se désolant de cet état de fait et sans aucun contact de la sous-préfecture et de la communauté de communes, il a informé notre sénateur de cet état de fait. Plusieurs doléances ont également été émises auprès des différentes administrations.

A ce jour, les élus déplorent un manque total de transparence du dossier de Vertolaye de la part d'ALF pour le dossier crèche. Un vif mécontentement émerge du conseil, qui ne s'interdit pas de faire appel à son avocat et de saisir le tribunal compétent. Dans l'attente d'un rendez-vous avec M. CHAUVIN en mars et de la réception de Mme la Sous-Préfète d'Ambert le 3 février prochain, le conseil appelle ALF à faire un pas dans sa direction pour apaiser la situation.

16/ QUESTIONS DIVERSES

- Le club de Karaté ambertois a souhaité connaître les possibilités d'utilisation de la salle des fêtes pour sa prochaine saison. Le club pourrait profiter de la salle sur les créneaux libres.
- M. Le Maire fait lecture d'un courrier de remerciement et de vœux du Club Gym Détente.
- Le 25 février, des stores seront posés à l'école.
- Le 2^e adjoint pose la question des résultats de recensement réalisé en 2023. A ce jour, aucun résultat n'a été transmis. M. le Maire va relancer les services de l'INSEE.
- M. Gérard LECOQ informe avoir demandé la liste des arrivants sur la commune depuis 2020 afin d'inviter ces nouveaux habitants à la seconde soirée du projet PAD.
- Un devis sera demandé pour l'entretien du verger communal à l'ESAT de Cunlhat
- Prochains conseils : les 7 et 28 mars prochains

- M. Jean-Claude ROLLIER demande une nouvelle fois la réalisation de travaux au Redon. M. le Maire et le 1^{er} adjoint doivent recueillir d'autres informations car il n'est pas certain que ce chemin soit communal, peut-être plutôt rural*. Ce chemin, situé à proximité d'Olmet est très peu utilisé. Sa remise en état nécessiterait plusieurs milliers d'Euros.

** Réponse du Ministère de l'intérieur et des outre-mer publiée le 02/02/2023*

Les communes n'ont pas l'obligation d'entretenir les chemins ruraux. Contrairement aux voies communales dont l'entretien est une dépense obligatoire de la commune (article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales), aucune disposition législative ou réglementaire n'impose à la commune une telle charge pour les chemins ruraux.

17/ COMMENTAIRES ET EXPRESSIONS PERSONNELLES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 0h30.